



De la nécessité de s'indigner encore

par Clarisse Casanova

Il y a de cela à peine quinze jours, Monsieur le Bâtonnier Christian Charrière-Bournazel, en sa qualité de Président du Conseil National des Barreaux, dans une tribune intitulée « L'honneur d'être Avocat », dénonçait la persistance du gouvernement à nous montrer du doigt, tendance notamment affirmée par la volonté d'instituer une incompatibilité entre le mandat de parlementaire et notre profession. Ces mots m'ont semblé traduire une émotion, une réaction sensible, voire épidermique, face à une situation qu'il juge injuste. A mon sens, c'est cela, la spontanéité d'un sentiment qui n'obéit à aucun mot d'ordre,

C'est cela, l'indignation.

En cette rentrée solennelle, j'invite Stéphane Hessel à ôter son linceul pour revêtir la robe. Place de la Bourse rime avec Tahrir, Bastille, Puerta del Sol, Bellecour et depuis peu Taksim... Le sentiment d'indignation est en effet universel. Il nous concerne tous, avocats du Common Law ou du Code Napoléon, mais avant tout avocats du peuple.

Clarisse Casanova



Photo © Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35

J'entends encore raisonner le cri de mon homologue bruxellois, Christophe Marchand, qui disait (1) : « Aujourd'hui face à un Etat qui rêve de régenter tous les aspects de notre existence, face à la démesure des moyens technologiques à disposition et cette obsession de l'ordre et de la tempérance non seulement des passions, mais aussi du gentil petit

quotidien de nos vies privées, partons à l'abordage ! ». Cette phrase fait écho à l'Éloge de l'indignation entonné par le journal The Guardian à la mort de Stéphane Hessel : « Il arrive que des pays, voire des civilisations entières, prennent de mauvaises habitudes, ou pire. C'est pourquoi, depuis l'époque des prophètes jusqu'à nos jours, l'indignation, la

Jubilé de Monsieur le Bâtonnier Henri Boerner



D.R.

l'occasion pour tout notre Barreau de se proclamer uni et se définir unique dans ses valeurs et ses institutions. Nous fêtons donc ce jour le jubilé de notre Confrère et ami le Bâtonnier Henri Boerner que j'appelle à mes côtés. Monsieur le Bâtonnier, de nos échanges épistolaires, j'ai appris que nous partagions en commun trois origines. Vous vivons dans la fierté de nos ancêtres, le plus souvent militaires, nous possédons une culture religieuse chrétienne très minoritaire en France, enfin nous venons du Nord où le hasard de la vie de nos aïeux nous a posé dans ce territoire du Grand Sud-Ouest. Vous avez cependant la particularité qu'étant d'origine alsacienne, vos ancêtres ont opté pour la France ce qui n'était pas sans conséquence, voire sans danger, à l'époque, car notre pays était partagé par la ligne de démarcation et, quoique d'origine agenaise, la place de Bordeaux en zone occupée rendait impensable que vous y poursuiviez votre cursus. Monsieur le Bâtonnier, lorsque vous avez occupé ma place, vous avez défini l'avocat comme « ce solitaire au service d'un idéal ». Je ne vous ferai pas l'affront de rappeler votre âge mais il est de mon devoir de préciser à notre auditoire que vous avez prêté serment à la Première

Chambre de la Cour d'Appel de Toulouse qui fut la Grand Chambre du Parlement du Languedoc, celui de l'année 1943, le 29 novembre, très exactement 500 ans jour pour jour après le rétablissement du plus ancien Parlement de province. Nous fêtons aujourd'hui vos soixante-dix ans d'exercice professionnel. Vous avez été inscrit au Tableau de l'Ordre des Avocats à la Cour d'Appel de Bordeaux à compter du 13 décembre 1948 où vous attendait « un secrétariat » au cabinet de votre oncle le Bâtonnier Molierac. C'est alors que vous avez créé votre cabinet dans lequel vous êtes toujours associé avec votre fils notre Confrère Jean-David Boerner, par ailleurs Consul du Chili. Elu au Conseil de l'Ordre à compter du 28 juin 1965, vous y siégez de manière ininterrompue jusqu'en 1970. Elu Dauphin de l'Ordre le 1er décembre 1980, vous avez été Bâtonnier de notre Ordre pendant les années 1982 et 1983. Vous avez poursuivi votre engagement en y siégeant sans discontinuer de l'année 1984 à l'année 1986. Vous avez consacré une part substantielle de votre activité professionnelle à la défense de vos Confrères. Syndicaliste militant de la Confédération Syndicale des

Avocats dont vous êtes devenu le Président, vous avez également présidé la Caisse Nationale des Barreaux Français dont vous êtes devenu Président d'honneur. Vous avez également présidé la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Professions Libérales puis la section sociale de l'Union Internationale des Avocats poursuivant l'ambitieux projet d'instituer une « retraite mondiale des avocats ». Je sais que vous tenez particulièrement à votre présidence pendant 35 années consécutives de l'Association Culturelle Septemvir, Association de soutien et de défense des peintres et sculpteurs d'Aquitaine. Votre cursus personnel est tellement touffu qu'il m'est impossible de citer l'ensemble des institutions auxquelles vous avez participé activement. Vous avez toujours tenu à rappeler que dans votre vie professionnelle jusqu'alors, trois événements vous ont particulièrement marqués. Tout d'abord, votre plaidoirie sur réquisition d'office dans la tragique affaire d'Oradour sur Glane où vous avez, suivant vos propres mots, plaidé à genoux à l'adjuration de notre Confrère Susson-Martz. Vous avez toujours en mémoire la double exécution capitale où vous avez, comme il était d'usage, assisté jusqu'au dernier instant vos clients et

dont la plus belle manifestation de leur reconnaissance ont été ces mots prononcés en serrant vos mains : « ... Merci Maître ». Vous êtes également intervenu comme partie civile dans la célèbre instance communément appelée : Procès Papon. Je dois également rappeler qu'engagé à l'occasion du deuxième conflit mondial, vous avez atteint dans la réserve le grade de Chef de bataillon. Vous êtes, Chevalier de la Légion d'Honneur, tenant à vous remémorer que la croix vous a été remise par Monsieur le Président Jacques Chaban-Delmas, dont tous les bordelais se souviennent avec une certaine nostalgie. Vous êtes Officier dans l'Ordre National du Mérite, également Officier de l'Ordre du Mérite allemand qui est la plus haute distinction allemande équivalente à notre Légion d'Honneur et enfin, Chevalier de l'Ordre Souverain de Malte. Notre Ordre, que je représente, est ému et fier de saluer ici un Grand Monsieur de la profession, vous êtes une personnalité rare qui nous fait honneur. Je vous remets donc, à présent, la médaille d'or du Barreau de Bordeaux en témoignage de notre reconnaissance laquelle porte comme devise : « Vivent per omnem posterorum memoriam ». (...)

Palmarès

Prix du Barreau de Munich remis par Hansjörg Staehle et Christian Klima à Selim Vallies.
 Prix du concours d'improvisation remis par Alain Corrèges à Tristram Hélot.
 Prix Lexbase remis par Fabien Waechter à Selim Vallies.
 Prix Aviva remis par Franck Chauvel à Clarisse Casanova et à Matthieu Chauvet.
 Prix de thèse de l'Institut du Droit Public du Barreau de Bordeaux remis par Michel Dufranc à Olivier Chambord pour sa thèse : "Nouveau droit de l'aménagement et contribution à l'étude des rapports entre acte unilatéral et contrat".
 Prix de thèse de l'Institut de Droit des Affaires du Barreau de Bordeaux remis par Philippe Duprat à Céline Mangematin pour sa thèse : "La faute de fonction en droit privé".

colère et les appels à un ressaisissement moral ont de tout temps été nécessaires ». De la nécessité de s'indigner encore, le sujet est brandi, scandé, assumé... Car qui ? Qui de mieux placé que nous, mes Chers Confrères, pour en parler ? Nous, dernier bastion de dignité de l'homme que l'on suspecte parfois du pire, Nous, Ordre d'insoumis au service des plus démunis, Nous, Tribuns de la Pièbe.

Alors qui mieux que nous ? Je l'affirme, personne.

La capacité de s'indigner constitue l'essence même de notre engagement, Elle est inscrite dans nos gènes, Elle coule dans nos veines, C'est par la dénonciation de certaines injustices que l'on fait la preuve de l'Existence de la Justice, Non que nous soyons les garants d'une justice parfaite telle que perçue par nos âmes selon la doctrine platonicienne, Je ne prétends pas que l'avocat rende l'injustice impossible, Mais il doit être assez fort pour rendre le spectacle de l'injustice intolérable. « Je me révolte, donc nous sommes » écrivait Camus (2), Je m'indigne, donc nous sommes, ais-je envie de croire...

A ces développements théoriques répond une préoccupation pratique, le risque de banalisation de notre profession, et pour beaucoup d'entre nous, de notre vocation. Ce risque, nous le percevons chaque jour un peu plus, face au manque de considération de certaines personnes que nous défendons, et même parfois de certains magistrats.

Mesdames et Messieurs les magistrats, loin de moi l'idée de tomber dans la facilité, vous qui, comme nous, êtes confrontés à ce que Pascal nommé « le vilain fond de l'Homme » (3). Je n'ai pas vu venir l'Aurore avec la volonté de vous accuser.

Sans être pour autant trop... Gentil, je ne viens pas vous épinglez sur un certain mur, ni vous ressasser Outreau.

Vous avez néanmoins fait le choix légitime de vous émanciper de l'autorité judiciaire dans laquelle la constitution de 1958 vous a cantonnés pour devenir un pouvoir à part entière.

Or, cette évolution, comme toute évolution, recèle une contrepartie : l'exposition comme Elisabeth Lévi le rappelait un peu trivialement, entre « l'Olympe et Canal + » (4), il faut choisir... Je ne saurais pour autant être indigne pour vous conter mon indignation.

Aux Enfants Humiliés de Georges Bernanos de nous enseigner : « On ne méprise que d'en bas, on ne saurait s'indigner qu'à partir d'une certaine hauteur où il faut se maintenir coûte que coûte, sauf à rougir de soi ».

Aussi, ai-je besoin de vous regarder dans les yeux pour vous réclamer ma place, celle d'Auxiliaire de Justice et non de commis quoique parfois commise d'office.

Mais cette requête n'a de sens... qu'à la condition que nous mêmes, mes Chers Confrères, ne nous comportions pas comme de quelconques prestataires de services.

Conseil, affairiste, avocat d'entreprise, une multiplication de dénominations qui participe de notre banalisation.

Soyons attentifs à l'avertissement lancé par le Professeur émérite Jean-Paul Doucet dans les colonnes de la Gazette du Palais (5) : « Quand un avocat déserte le Palais pour les affaires, le sacerdoce pour le commerce, il descend de son

piédestal, il devient un simple marchand de droit ».

Seule, notre capacité d'indignation offre un réel rempart contre cet écueil, l'in-di-gna-tion...cette posture qui nous différencie du juriste, ce mot qui renferme le mot encore plus précieux de dignité, dignité de notre éminente fonction, dignité qui nous distingue du monde économique.

Cependant, pour que ce particularisme perdure, il faut que vous, nos pairs, ceux que l'humilité nous empêche encore parfois d'appeler Confrères, il faut que vous nous y aidiez.

Je rejoins en cela François Mitterrand qui estimait que « si la jeunesse n'a pas toujours raison, la société qui la méconnaît a toujours tort ».

Alors, je vous en prie ne nous méconnaissez pas, soutenez-nous plutôt à construire dans vos pas, le Barreau de demain.

Aux termes de ces développements, et alors que mon intention n'est pas de vous éloigner un peu plus des petits fours tant convoités, je ne peux m'empêcher d'entrevoir certaines critiques.

A l'image de notre confrère Goldnadel, dans « Le vieil homme m'indigne », vous pourrez m'accuser d'avoir surfé sur une vague finalement bien maîtrisée dont le rouleau se nourrit de sujets éculés...

Peut-être arrive-t-il en effet à mon indignation « d'être simpliste, feinte ou même hors de propos, mais sans elle la vie ne connaîtrait jamais de nouveau départ » (6).

Cette conclusion s'impose de fait à l'aube où je m'apprête à donner la vie...

Alors, si un jour cette indignation me quitte, je vous promets de la laisser au placard, je parle bien évidemment de ma robe encore si peu portée mais déjà tant chérie, parfois trop lourde, et je l'admets bien volontiers, pour mes frères épaules, mais que voulez-vous je suis et resterai avocat.

Notes :

- 1 - Conférence du Jeune barreau de Bruxelles - Séance solennelle de rentrée du 18 janvier 2013.
- 2 - L'Homme révolté, Albert Camus.
- 3 - Les Pensées, Blaise Pascal.
- 4 - Mensuel Causeur, numéro 3 juin 2013.
- 5 - Jean-Paul Doucet, Gazette du Palais, 1992.
- 6 - The Guardian, après la mort de Stéphane Hessel.

